

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016**

\*\*\*

**CONVOCATION DU 18 FEVRIER 2016**

\*\*\*

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

**Etaient présents** : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Adjoints ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme ROGER, Mme DRUGEON, Mr DOUASBIN, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme LEMESLE

**Absents** : Mr THEAULT, Mme GUESNON

**Secrétaire** : Mr TROCHON

**Demande de dépose de réseau : DEL 16-0201**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ Confirment la demande de dépose de réseau au lieu-dit « Le Village Gilbert »
- ♦ Attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

**Convention de mise à disposition des services : DEL 16-0202**

Vu le projet de convention de mise à disposition de services de la commune de La Haye-Pesnel à la commune de Folligny,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- ♦ D'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition des services
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Folligny.

**Convention de mise à disposition d'un service animation à l'ESH : DEL 16-0203**

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un service animation de la commune de La Haye-Pesnel à l'association ESH de La Haye-Pesnel,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- ♦ D'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition d'un service
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association ESH de La Haye-Pesnel.

**Tarifs ALSH à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 : DEL 16-0204**

PAR ENFANT	TARIF COMMUNE		TARIF HORS COMMUNE	
	Allocataire	non allocataire	Allocataire	non allocataire
Journée	5.50 €	7.00 €	8.00 €	11.00 €
Demi-journée	3.00 €	4.00 €	5.00 €	6.00 €
Repas	3.50 €	3.50 €	4.30 €	4.30 €
Forfait garderie (Vacances)	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Forfait garderie Mercredi (Semaine scolaire)	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Sorties	5.00 € la sortie			

Les tarifs suivants sont différenciés selon le montant du quotient familial (QF)

Montant du QF	Tarif par enfant		
	QF ≤ 475 €	Journée	Avec repas
1/2 journée		Avec repas	3.50 €
1/2 journée		Sans repas	1.80 €
476€ ≤ QF ≤ 595€	Journée	Avec repas	5.50 €
	1/2 journée	Avec repas	4.30 €
	1/2 journée	Sans repas	3.00 €

Le tarif applicable est diminué de 50% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit à l'ALSH.

**Répartition des fluides pour les locaux Place du Champ de Foire : DEL 16-0205**

Suite à des modifications d'occupation des locaux scolaires et périscolaires Place du Champ de Foire, le Conseil Municipal accepte la proposition de répartition des fluides comme suit :

### **Eau - Electricité :**

ALSH	10%
ECOLE	50%
CANTINE	30%
GARDERIE	5%
TAP	<u>5%</u>
	100%

### **Fuel :**

ALSH	15%
ECOLE	60%
CANTINE	5%
GARDERIE	15%
TAP	<u>5%</u>
	100%

### **Produits d'entretien :**

ALSH	10%
ECOLE	40%
CANTINE	40%
GARDERIE	5%
TAP	<u>5%</u>
	100%

### **Téléphone :**

3 contrats	ALSH
	Ecole élémentaire
	Ecole maternelle

### **Acceptation des chèques emploi service (CESU) – affiliation de la commune : DEL 16-0206**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des familles ont sollicité la possibilité de pouvoir effectuer le règlement de factures de garderie et ALSH par le moyen de chèques emploi service (CESU) pour les enfants de moins de 6 ans.

Considérant que les collectivités locales sont habilitées à accepter les CESU,

Considérant que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt pour les administrés qui reçoivent de leurs employeurs ces chèques,

Après avoir donné lecture des modalités d'affiliation,

Monsieur le Maire propose de faire adhérer la commune de La Haye-Pesnel.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

♦ Accepte à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les CESU en qualité de titres de paiement pour les accueils périscolaires et ALSH pour les enfants de moins de 6 ans.

♦ Autorise Monsieur le Maire à faire adhérer la commune de La Haye-Pesnel.

♦ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

### **Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe : DEL 16-0207**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, en raison de la promotion interne d'un agent,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un besoin sur le temps périscolaire et ALSH,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
ET

La création d'un emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 27h30/35h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de procéder à la création des postes suivants :

- ♦ Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2016.
- ♦ Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 27h30/35h, a compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

#### **Bilan des travaux subventionnés :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à prévoir et sur les dossiers qui ont été présentés afin d'obtenir des subventions.

##### **♦ Aménagement et sécurisation du parking Place du Champ de Foire :**

Le coût est d'environ 170 000 € HT, des subventions au titre de la DETR et du fonds d'investissement des collectivités ont été demandés.

##### **♦ Toilettes publiques rue de la Gendarmerie :**

Le coût a été estimé à 52 000 € HT, des subventions au titre de la DETR et du fonds d'investissement des collectivités ont été demandés.

##### **♦ City stade :**

Une fiche dans le cadre du contrat de territoire a été établie pour l'année 2017.

##### **♦ Assainissement :**

Deux fiches ont été proposées pour des subventions dans le cadre du contrat de territoire pour deux années.

- En 2016, Rue de la Libération et ZA pour 485 000 € HT
- En 2017, Rue du Champ de foire, carrefour stade, et mise en séparatif pour les rues Lanos Dior, Saint Exupéry et Jean Bouin, pour 180 000 € HT.

#### **Courrier de la famille CLEMENT :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Huet, notaire de la famille Clément.

Après réflexion, Madame Clément a donné son accord pour vendre l'ensemble de ses terrains au prix de 200 000 €.

#### **Projet proposé par OUISTREHAM :**

La ville de Ouistreham Riva-Bella sollicite la municipalité pour une participation à leur projet de mise en place d'une promenade de la Paix. Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

**Borne de recharge électrique :**

Un rendez-vous avec SDEM a été organisé le 29 février dernier, pour déterminer l'emplacement exact d'une borne pour recharge électrique de véhicules. Il est prévu de l'installer sur le parking de thar.

**Dates à retenir :**

Commission des travaux : Mercredi 2 mars à 18h00

Commission communication : Lundi 7 mars à 18h00

Commission « subventions aux associations » : Mardi 8 mars à 18h00

Commission de finances : Mercredi 9 mars à 14h30

Vin d'honneur Desmo land (motos) : Dimanche 20 mars à midi

CCAS : Jeudi 24 mars à 18h00

Conseil Municipal : Jeudi 24 mars à 20h30

**Pour extrait conforme.**